

## ***Postes à exigences particulières***

L'accès à certains postes peut nécessiter la détention de titres, de certifications, ou l'inscription sur une liste d'aptitude aux fonctions pour une nomination à titre définitif.

Par ailleurs certains postes nécessitent une habilitation délivrée, pour une durée de 3 ans (3 mouvements) par une commission départementale.

### **I-La liste des postes**

Sont concernés les fonctions suivantes :

- ASH - Enseignant référent
- Conseiller pédagogique de circonscription :
  - Conseiller pédagogique généraliste
  - Conseiller pédagogique EPS
  - Conseiller pédagogique TICE
- Coordonnateur REP ou REP+
- Directeur d'école en REP+
- Directeur d'une école avec un dispositif violon (annexe liste des écoles)
- Enfants du voyage (EFIV)
- Enseignant au sein d'un pôle linguistique
- Toutes Petite Section (TPS)
- UPEAA

Tout poste étant susceptible d'être vacant, aucune liste de poste vacant ne sera diffusée.

### **II-Candidatures**

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires et répondant aux exigences décrites dans la fiche de poste (annexe ).

La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation **uniquement** via l'application COLIBRIS avant le 27 janvier 2023.

Si le candidat répond aux exigences du poste il recevra **par mail** une convocation à un entretien qui se déroulera entre le 7 février et le 7 mars 2023.

Les candidats nommés à titre définitif sur un poste de même nature dans un autre département sont soumis à la même procédure et doivent prendre contact avec le service de la Gestion collective (mouvement). Ils devront envoyer leur candidature avant le 14 mars 2023.

Ils recevront ensuite une convocation à un entretien.

Les candidats nommés à titre définitif sur un poste de même nature dans le département du Val d'Oise ne sont pas soumis à cet acte de candidature, et pourront postuler via SIAM/MVT1D.

### **III-Affectations**

La commission départementale proposera un avis sur chaque candidature.

## ANNEXE 1

Les candidats ayant obtenu un avis favorable pourront participer au mouvement informatisé via SIAM/MVT1D afin d'obtenir un poste à titre définitif.

L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.

## **Postes à profil**

Les missions confiées aux titulaires de ces emplois requièrent une expertise particulière.

Ces postes exigent des modalités de recrutement hors barèmes afin que l'adéquation entre le profil des candidats et les postes à pourvoir soit optimale.

### **I-La liste des postes**

Sont concernés les fonctions suivantes :

- ASH – Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (CDOEA)
- ASH – Chargé mission prospective
- ASH – Coordonnateur Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École (APADHE)
- ASH – Coordonnateur Dispositif d'appui aux Pôle Inclusifs d'Accompagnement Localisé (DAP)
- ASH – Coordonnateur pédagogique d'unités d'enseignement (CPUE)
- ASH – Hôpital
- ASH – Itinérants (Pôle d'accompagnement Spécialisé)
- ASH – Foyer d'aide sociale à l'enfance
- ASH – Matériel pédagogique
- ASH – Maison d'arrêt du Val d'Oise (MAVO) et centré éducatif fermé
- ASH – Mise à disposition de la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH)
- ASH – Plateforme de scolarisation mutualisée
- ASH – Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- ASH – Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)
- ASH – Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)
- Pôle linguistique renforcé
- Directeur référent
- Conseillers pédagogiques ASH
- Conseillers pédagogiques départementaux
- Conseillers technique départementaux numérique
- Coordonnateur au sein d'un pôle linguistique
- Conseiller pédagogique CASNAV

Vous trouverez ci-après la liste des postes vacants connus à ce jour pour la rentrée scolaire 2023 sur lesquels les enseignants peuvent faire acte de candidature pour une affectation à titre définitif.

## ANNEXE 2

Les postes qui se libèreraient en fin d'année scolaire 2022-2023 feront l'objet d'un appel à candidature à l'issue du mouvement intra-départemental informatisé.

### II- Candidatures

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires et répondant aux exigences décrites dans la fiche de poste (cf. annexe).

La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation **uniquement** via l'application COLIBRIS avant le 14 mars 2023.

Si le candidat répond aux exigences du poste il recevra par mail une convocation à un entretien qui se déroulera entre le 15 mars et le 22 mars 2023.

Les enseignants nommés à titre définitif sur un poste à profil précis doivent faire acte de candidature s'ils souhaitent candidater sur un autre poste du même type.

### III- Affectations

La commission départementale proposera un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 7er septembre 2023 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.

#### Cas particuliers:

les enseignants affectés à la maison d'arrêt du Val d'Oise sont nommés à titre provisoire la première année conformément à la circulaire n° 2011-239 du 8-72-2011

Dans l'hypothèse où les candidats retenus participeraient également à la phase informatisée du mouvement intra départemental, la nomination sur le poste à profil étant prioritaire, celle-ci entraînerait l'annulation des vœux effectués dans SIAM/MVT1D.

Catégorie	Poste	Etablissement/ Ecole	Ville/circonscription	Nombre
ASH	CDOEA (REF)	-	IEN CERGY ASH 2	2
ASH	CHARGE DE MISSION PROSPECTIVE (DAP)	-	IEN CERGY ASH 1	1
ASH	UEE PSY	HOPITAL SERVICE PEDIATRIE	GONESSE	2
ASH	ITINERANTS (PAS)	-	IEN CERGY ASH 1	1
ASH	UEE TROUBLE DES FONCTIONS VISUELLES	SESSAD - SIAM	CERGY	1
ASH	SESAD - TFC	SESSAD - ITEP RENE LABORIE	MONTLIGNON	2
ASH	UEMA -TSA- I.M.E. LA CLE POUR L'AUTISME VAUREAL	MATERNELLE LA CHALLE	ERAGNY	1
ASH	UEMA -TSA- I.M.E. RENÉ ZAZZO MONTLIGNON	MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE	ARGENTEUIL	1
ASH	UEMA -TSA - I.M.E. LA BOUSSOLE BLEUE VILLIERS LE BEL	MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE	SARCELLES	1
ASH	UEMA -TSA- I.M.E. LA BOUSSOLE BLEUE VILLIERS LE BEL	MATERNELLE MICHEL DE MONTAIGNE	VILLIERS LE BEL	1
ASH	UEMA -TSA-APAJH ARGENTEUIL- Poste externalisé	MATERNELLE ALPHONSE DAUDET	ERMONT	1
ASH	MATERIEL ADAPTE	DSDEN 95	CERGY ASH 1	1
ASH	MISE A DISPOSTION DE LA MDPH	MDPH	CERGY	3
ASH	CPUE	IME JACQUES MARAUX	ANDILLY	1
ASH	CPUE	IME RENE ZAZZO	MONTLIGNON	1
CPC	ASH	CERGY ASH 1	CERGY	2
CPD	Mathématiques	DSDEN 95	OSNY	1
CPD	100% réussite	DSDEN 95	OSNY	1
CPD	CASNAV	DSDEN 95	OSNY	2
CPD	Conseiller pédagogique A-DASEN	DSDEN 95	OSNY	2
CPTI	Conseiller pédagogique départemental numérique	DSDEN 95	OSNY	2
CPAP	Conseiller pédagogique départemental Arts visuels	ARGENTEUIL SUD		1

## LISTE DES ECOLES disp « un violon dans mor

UAI Ecole	Type	Nom école
0951608G	Maternelle	Le Chat Perché
0951562G	Elémentaire	Le Chat Perché
0951262F	Maternelle	F. Buisson
0951429M	Maternelle	E. Zola VLB
0950771X	Maternelle	H. Wallon
0951136U	Maternelle	M. De Montaigne
0950765R	Elémentaire	H.WALLON
0951088S	Elémentaire	J.MOULIN
0951253W	Elémentaire	F.BUISSON
0951446F	Elémentaire	E.ZOLA
0950428Z	Primaire	A. Daudet
0950427Y	Primaire	J. De La Fontaine
0951299W	Primaire	J. Moulin 1
0951237D	Primaire	J. Moulin 2
0951428L	Maternelle	J. Prevert 1
0951648A	Maternelle	J. Prevert 2
0950551H	Maternelle	J. Jaurès maternelle
0950549F	Maternelle	P. Langevin
0951125G	Maternelle	Robespierre 2
0950425W	Elémentaire	J. Jaurès élémentaire
0950024K	Elémentaire	P.LANGEVIN
0951126H	Elémentaire	M.ROBESPIERRE 1
0951477P	Elémentaire	J.PREVERT
0950553K	Maternelle	A. France
0950727Z	Maternelle	V. Hugo
0950429A	Elémentaire	A.FRANCE
0950729B	Elémentaire	V.HUGO
0951515F	Maternelle	B. Rabier
0950906U	Maternelle	C. Perrault
0950643H	Maternelle	J. De La Fontaine
0951966W	Maternelle	L. Michel
0950544A	Maternelle	P. Kergomard
0950545B	Maternelle	R. Coty
0950434F	Elémentaire	R.SALENGRO
0950437J	Elémentaire	A. CAMUS
0950438K	Elémentaire	M.BLOCH
0950433E	Elémentaire	C.PEGUY
0951846R	Elémentaire	B.RABIER
0950689H	Maternelle	P.Eluard
0950699U	Elémentaire	P. Eluard 2
0950972R	Primaire	E. Zola Sarcelles

0951609H	Primaire	Le Bois Joli
0951373B	Maternelle	Chantepie
0950613A	Maternelle	Lelong
0950615C	Maternelle	P. et M. Curie
0950150X	Elémentaire	P.ET M.CURIE
0951686S	Elémentaire	VAL FLEURI
0951449J	Elémentaire	CHANTEPIE
0950820A	Elémentaire	LELONG
0950531L	Maternelle	A. Camus
0951108N	Maternelle	A. Frank
0951084M	Maternelle	J. Macé
0950618F	Maternelle	J. Mermoz
0950616D	Maternelle	L. Pasteur
0951273T	Maternelle	M. Delpech
0950617E	Maternelle	P. Kergomard
0950734G	Maternelle	M. Gevrey
0950864Y	Maternelle	R. Rolland
0950102V	Elémentaire	A. Camus
0950642G	Maternelle	J. Jaurès
0950620H	Maternelle	St. Exupéry
0950105Y	Elémentaire	P.KERGOMARD 1
0950106Z	Elémentaire	P.KERGOMARD 2
0950109C	Elémentaire	L.PASTEUR
0950111E	Elémentaire	J.JAURES
0950112F	Elémentaire	ST. Exupéry 1
0950113G	Elémentaire	ST. Exupéry 2
0951085N	Elémentaire	J.MACE
0950114H	Elémentaire	J.MERMOZ 1
0950115J	Elémentaire	J.MERMOZ 2
0950371M	primaire	La Villeneuve
0950389G	primaire	Frémainville

Annexe 3

osant d'un dispositif

1 école » 2023-2024

Commune	circonscriptions
CERGY	CERGY OUEST
CERGY	CERGY OUEST
VILLIERS-LE-BEL	ECOEN
GARGES-LES-GONESSE	GARGES-LES-GONESSE
GARGES-LES-GONESSE	GARGES POLITIQUE DE LA VILLE
GARGES-LES-GONESSE	GARGES POLITIQUE DE LA VILLE
GARGES-LES-GONESSE	GARGES POLITIQUE DE LA VILLE
GARGES-LES-GONESSE	GARGES POLITIQUE DE LA VILLE
GONESSE	GONESSE
PERSAN	HAUTE VALLÉE DE L'OISE
PERSAN	HAUTE VALLÉE DE L'OISE
SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES NORD

SARCELLES	SAINT BRICE SARCELLES NORD
SARCELLES	SARCELLES SUD
ABLEIGES	VEXIN
FREMAINVILLE	VEXIN

## CANDIDATER VIA COLIBRIS

Nous vous invitons à préparer votre CV et votre lettre de motivation avant de commencer votre candidature. Ces éléments étant indispensables pour finaliser votre candidature

### 1 – Se connecter à l'application COLIBRIS en utilisant le lien ci-dessous

<http://acver.fr/postes-specifiques-95>

### 2- Connectez-vous en cliquant sur le bouton « Connexion »

Connexion / Inscription

Cliquez sur « 1<sup>er</sup> degré », « recrutement », « RH - DSDEN95 GC RECRUTEMENT SUR POSTE SPECIFIQUE »

3- La liste des postes sur lesquels vous pouvez candidater apparaît par catégorie. Ces catégories sont reprises sur chaque fiche de poste.

Cliquez sur suivant

### 4 – Remplissez l'ensemble des informations nécessaires

Dans la catégorie poste sollicité, inscrire la catégorie de poste.

Attention vous ne pouvez sélectionner qu'une seule catégorie par candidature.

Vous pouvez cependant réaliser plusieurs candidatures sur des catégories différentes

**POSTES SOLLICITÉS**

Type de poste sollicité \*

ASH - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

⚠ - Il y a 20 poste(s) disponible(s) .

Suivant Précédent Annuler

Cliquez sur suivant

**5 – Renseignez vos diplômes et habilitations si vous en détenez.**

**DSDEN95 DIPER - RECRUTEMENT SUR POSTE À PROFIL**

Indiquez ici vos certifications.

**Je suis inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs deux classes et plus**

**Je suis titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH**

**Je suis titulaire du CAFIPEMF**

**Je suis titulaire de la certification en langues (anglais)**

**Je suis titulaire de la certification Complémentaire en Français Langue Seconde**

Cliquez sur suivant

**6 – Choisissez les postes sur lesquels vous souhaitez candidater au sein de cette catégorie de poste.**

Vous pouvez candidater sur 5 postes maximum par catégorie en cliquant sur « ajouter un vœu ».

**DSDEN95 DIPER - RECRUTEMENT SUR POSTE À PROFIL**

**POSTE(S) SOLLICITÉ(S) PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE**

Vous pouvez formuler jusqu'à 5 vœux différents.

**Vœux \***  
**Poste sollicité \***

UEE OPTION PSY - HOPITAL SERVICE PEDIATRIE DE GONESSE 

**Poste sollicité \***

CDOEA (REF) - CERGY ASH 2 

[Ajouter un vœux](#)

[Suivant](#) [Précédent](#) [Annuler](#)

Cliquez sur suivant

**7- Déposer votre CV et votre lettre de motivation par catégorie.**

Attention vous ne pouvez déposer qu'un seul CV et qu'une seule lettre de motivation par catégorie de poste

Cliquez sur suivant

**8- Finaliser votre candidature en vérifiant les informations fournies**

Cliquez sur valider

**9- Vous allez être destinataire d'un mail confirmant votre participation**

Attention celui-ci peut arriver dans vos messages indésirables

# Fiche de poste Chargé de mission prospective et moyens Dispositif d'Accompagnement des PIAL (D.A.P)

<p>Le chargé de mission prospective et moyens D.A.P intervient en lien avec les orientations définies par l'IA-DASEN au regard de la politique PIAL du département. Il est un membre de la circonscription de Cergy ASH 1.</p> <p>Au regard de ces missions, il est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH 1 et du Secrétaire Général</p> <p>Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.</p>	
<b>MISSION</b>	<p>Le chargé de mission prospective et moyens D.A.P aura pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la mise en place et le suivi des déploiements des PIAL par des outils d'analyse, de prospective et d'évaluation au niveau départemental.</li> <li>Suivre les évolutions des modalités de scolarisation des élèves en situations de handicap par des outils d'analyse, de prospective et d'évaluation au niveau départemental.</li> </ul>
<b>ACTIVITES</b>	<p><b>MOYENS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer, mettre à jour les tableaux de données en lien avec la dotation départementale des AESH.</li> <li>Elaborer, mettre à jour les éléments relatifs à la cartographie des PIAL.</li> <li>Faire le lien avec le service contrat des AESH quant aux outils de gestion de la dotation départementale des AESH.</li> <li>Participer à la gestion et à l'organisation des PIAL par le biais d'outils (tableaux de synthèse, extraction Excel, diaporamas, Powerpoint...).</li> </ul> <p><b>PROSPECTIVES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier des indicateurs afin de rendre évaluable la politique PIAL du département.</li> <li>Participer à la réalisation, l'analyse et la commande d'études d'évaluation et des analyses stratégiques dans le champ de la politique départementale du PIAL.</li> <li>Participer à l'organisation de l'observation et la veille stratégique à partir de problématiques repérées.</li> <li>Analyser les résultats d'évaluation, formuler des conclusions et proposer des plans d'actions à court et moyen terme en vue d'améliorer la mise en œuvre et leur opérationnalité.</li> </ul>
<b>Conditions requises</b>	
<b>EXPERIENCE</b>	Enseignant avec une expérience dans la prospective, la gestion de données (analyse, évaluation).
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive.</li> <li>Connaissance de l'environnement règlementaire et institutionnel relatif au PIAL.</li> <li>Maîtrise de la méthodologie de la prospective (production et gestion de données, scénarios, projections...)</li> <li>Maîtrise des techniques d'évaluation.</li> <li>Maîtrise du Pack Office.</li> <li>Capacité à rédiger des compte-rendu, notes, synthèses.</li> <li>Capacité à être force de proposition.</li> <li>Capacité à communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Education nationale, MDPH, associations, autres partenaires...).</li> <li>Aptitude à travailler en équipe.</li> <li>Grande disponibilité</li> </ul>
<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Le dossier de demande (lettre de motivation et CV) doit être transmis à l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmis via la procédure Colibris <b>avant le 14 mars 12H</b> :</p> <p><a href="http://acver.fr/postes-specifiques-95">http://acver.fr/postes-specifiques-95</a></p> <p>Les candidatures retenues pourront faire l'objet d'un entretien.</p>

## COORDONNATEUR RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	<p>Au niveau départemental, le poste est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, de l'IA-DAASEN et de l'IEN en charge du dossier éducation prioritaire. Au niveau du réseau, sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et le chef d'établissement du collège tête de réseau et l'IA-IPR référent pour les REP+.</p>
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>La fonction de coordonnateur consiste à coordonner la politique départementale coordonnée par l'IEN en charge du de l'éducation prioritaire ainsi que la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Le coordonnateur a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.</p> <p>Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées au niveau national, académique et départemental et par les co-pilotes du réseau.</p> <p>Il bénéficie d'un accompagnement départemental.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	<p>Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.</p> <p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1er degré. Il bénéficie du régime de congés des enseignants du 1er degré.</p> <p>Poste à temps plein sur 2 ou 3 réseaux selon le territoire.</p>
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	<p>Expérience en éducation prioritaire.</p> <p>La détention du CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.</p>
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.</li> <li>○ Accompagner les équipes d'écoles et de collège.</li> <li>○ Suivre et accompagner l'avancée de la mise en œuvre des axes prioritaires et l'évaluation du projet de réseau.</li> <li>○ Aider à l'organisation de l'animation pédagogique des réseaux. Pour les REP+ et les cités éducatives, aider à l'organisation et au suivi des journées de formation / concertation spécifiques.</li> <li>○ Elaborer et diffuser des documents de travail, des outils constituant la mémoire du réseau.</li> <li>○ Instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>○ Assurer la circulation de l'information.</li> <li>○ Assurer et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations, ...) en particulier dans le cadre de la politique de la ville.</li> <li>○ Suivre les actions d'accompagnement à la scolarité, à la co-éducation avec les parents et le programme de réussite éducative.</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<p>Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er et 2nd degré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Capacité à travailler en équipe.</li> <li>○ Capacité à rendre-compte et synthétiser.</li> <li>○ Capacité à coopérer avec des partenaires de statuts et de missions variés.</li> <li>○ Savoir adopter le positionnement institutionnel.</li> </ul>

**CANDIDATURE**

La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS **uniquement** avant le 27 janvier 2023.

## Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions en Éducation Physique et Sportive

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein d'une circonscriptions
<b>CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION</b>	<p>Membre de l'équipe de circonscription, il est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'IEN chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur.</p> <p>Le conseiller pédagogique en Éducation Physique et Sportive (CPC EPS) a pour mission de contribuer au développement des actions et de projets relevant des orientations nationales, académiques et départementales, notamment dans le domaine de l'Éducation Physique et Sportive. Il contribue à la formation des professeurs des écoles. Ses missions en EPS se rajoutent à celles des missions de généraliste en proportion.</p> <p>Le service des CPC EPS s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. La charge de travail du CPC EPS dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec les missions qui lui sont confiées en dehors des heures scolaires. Sa mission en faveur de l'éducation physique et sportive suppose une solide expertise des compétences dans ce domaine. A ce titre, il inscrit son action dans le cadre de l'équipe départementale EPS et à cette occasion s'assure de la mise en œuvre et du suivi de la politique départementale pour l'EPS définie par l'IA-DSDEN au sein des circonscriptions.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Le poste est ouvert en priorité aux enseignants du 1er degré possédant un CAFIPEMF option EPS, puis aux enseignants possédant un CAFIPEMF généraliste.
<b>MISSIONS</b>	<p>Le conseiller pédagogique de circonscription en charge de l'EPS est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des orientations nationales.</li> <li>○ Élaborer des outils et des documents pédagogiques à destination des équipes pédagogiques des écoles.</li> <li>○ Promouvoir et mettre en œuvre au sein de la circonscription les actions pédagogiques concourant au développement de l'EPS dans toutes ses composantes, en collaboration avec l'équipe départementale EPS.</li> <li>○ Accompagner la mise en œuvre dans les écoles et les Réseaux des programmes d'EPS concourant à l'acquisition du socle commun de compétences en lien avec le projet d'école.</li> <li>○ Fédérer les enseignants et les équipes pédagogiques autour de projets, notamment en EPS et les accompagner dans leur mise en œuvre.</li> <li>○ Superviser la conception, le suivi et l'évaluation des projets notamment ceux à dominante EPS.</li> <li>○ Instruire et coconstruire de tout dossier concourant au développement de EPS.</li> <li>○ Contribuer à l'organisation d'événements à l'échelle de la circonscription et/ou du département dans le domaine de l'éducation physique et sportive.</li> <li>○ Accompagner localement les projets menés en partenariat (notamment l'agrément des intervenants) et consolider les liens avec les personnes ressources (Territorialités locales, intervenants, etc...)</li> <li>○ Instruire les dossiers « projets sorties scolaires » et accompagner les équipes.</li> <li>○ Aider à la mise en œuvre des programmes d'E.P.S dans le cadre de la continuité école-collège (EPS et sport scolaire USEP-UNSS).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir la natation scolaire, les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Labellisation «Génération 2024».</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Disposer de bonnes connaissances didactiques et pédagogiques relatives aux domaines concernés (Activités physiques sportives et artistiques)</li> <li>○ Connaître les textes réglementaires relatifs à l'EPS (sorties scolaires, taux d'encadrement en EPS, etc.).</li> <li>○ Être capable de produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources avec l'utilisation des outils de travail collaboratifs.</li> <li>○ Posséder des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.</li> <li>○ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>○ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>○ Développer des relations avec les différents partenaires de l'Ecole.</li> <li>○ Utiliser les outils et ressources numériques</li> </ul>
<b>CANDIDATURE</b>	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS <b>uniquement</b> avant le 27 janvier 2023.</p>

## Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	La fonction de conseiller pédagogique est exercée dans une circonscription (CPC) auprès d'un IEN. Son poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'EN concernée.
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	Membre de l'équipe de circonscription, il est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'IEN chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct.  Références: missions des conseillers pédagogiques du premier degré - circulaire n° 2015 -114 du 21-7-2015 Décret N° 2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré et portant modification du décret N° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Titulaire d'un CAFIPEMF
<b>MISSIONS</b>	<p><b><i>Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré</i></b>  Le conseiller accompagne les enseignants (PE stagiaires et titulaires) dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets, par le biais de visites, de participations à des concertations pédagogiques avec les enseignants (conseils de cycle/de maîtres/école), par le suivi et l'assistance en particulier pour les enseignants débutants.  Il aide et conseille les enseignants dans l'analyse de leurs pratiques professionnelles.  Il aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées.  Il favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.  Il contribue à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenu au plan local, départemental, national lors de journées de formations (de circonscription ou/et journées "Rep", réunions de directeurs, de groupes départementaux, lors de COPIL et de CEC)</p> <p><b><i>Contribution à la formation initiale et continue des enseignants</i></b>  Le conseiller conçoit et conduit des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, formation M@gistère en présentiel ou en distanciel, constellations en français et mathématiques) répondant au cahier des charges départemental et académique.  Il seconde l'IEN dans les actions inter-degrés avec les collèges de la circonscription (conseil école/collège).</p> <p><b><i>Dans le cadre de l'éducation prioritaire,</i></b>  Il anticipe le plan de formation de manière à prévoir les remplacements par les BD pour les 9 journées de formation par enseignant en REP+,  Il participe à l'élaboration d'un plan de formation cohérent et à son animation.  Il participe aux réflexions didactiques et pédagogiques dans des groupes départementaux ainsi qu'avec l'INSPE. Il contribue à la production de ressources</p>

	<p>pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.</p> <p>Il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.</p> <p>Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative</p> <p>Le conseiller seconde l'IEN à l'élaboration et à la conduite du plan de formation de circonscription.</p> <p>Il représente l'inspecteur de l'Education Nationale à sa demande lors de réunions partenariales.</p> <p>Il assure le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'Education nationale et peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dossiers projets d'école, de réseau (accompagnement des directeurs d'école): aide à l'écriture, au bilans/aux analyses des actions et aux projections</li> <li>○ Dossiers climat scolaire (harcèlement, conduite de projets liés) : a des actions de prévention et de mises en œuvre d'actions</li> <li>○ Dossiers d'éducation artistique et culturelle (aide construction de projets, adage, conventions et agréments, suivi de projet, valorisation)</li> <li>○ Dossiers des évaluations départementales et nationales français/mathématiques (GS, CP, CE1, CE2, CM2 et sixièmes) : aide à la lecture des lignes de forces et de faiblesses des compétences d'élèves, aux analyses et aux projections de médiations et de remédiation</li> <li>○ Dossiers de pré-orientation et de parcours scolaire : aide les équipes à la constitution des dossiers</li> <li>○ Projets de circonscription (EDD, robot, plurilinguisme...)</li> </ul>
<p><b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaissance du système éducatif;</li> <li>○ Faire preuve de compétences de formateur.trice;</li> <li>○ Connaître les enjeux des parcours éducatifs et les modalités de mises en œuvre;</li> <li>○ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique);</li> <li>○ Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences;</li> <li>○ Être capable de développer des partenariats, travailler en partenariat;</li> <li>○ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale;</li> <li>○ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation;</li> <li>○ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes;</li> <li>○ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication ;</li> <li>○ Faire preuve de dynamisme et d'initiative;</li> </ul>
<p><b>CANDIDATURE</b></p>	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation <i>uniquement</i> via l'application COLIBRIS avant le 27 janvier 2023.</p>



## Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions Numérique

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein d'une ou deux circonscriptions
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>L'équipe des Conseillers Pédagogiques Numérique du 95 est composée d'enseignants du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF TRE à qui est confiée une mission à temps plein ou exceptionnellement à temps partiel. Ils sont appelés à intervenir sur deux circonscriptions et ils peuvent également et ponctuellement intervenir ou collaborer sur les autres circonscriptions, dans le cadre de leurs missions départementales.</p> <p>Ils sont chargés de mettre en œuvre le projet départemental impulsé par l'IEN chargé de la mission numérique et sa déclinaison au niveau de chaque circonscription.</p> <p>Au sein de la circonscription, le Conseiller au Numérique accompagne les équipes pédagogiques et les collectivités en fonction des besoins et des projets des écoles.</p> <p>Dans le cadre du travail de la circonscription, en référence aux objectifs académiques et départementaux, il assiste l'IEN-CCPD et régulièrement, il lui rend compte de son action.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Titulaire d'un CAFIPEMF option Enseignement numérique (ou autre si compétences acquises)
<b>MISSIONS</b>	<p><b>Formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participation à la mise en œuvre du plan de formation de la circonscription</li> <li>○ Accompagnement et formation des enseignants aux usages du numérique au sein de la circonscription (y compris auprès des néo titulaires).</li> <li>○ Participation à des actions de formations départementales coordonnées par les conseillers numériques départementaux</li> <li>○ Collaboration avec les conseillers pédagogiques de la circonscription dans le développement des usages du numérique éducatif</li> <li>○ Mise au service de l'équipe de circonscription de son expertise pour développer les compétences numériques de tous</li> <li>○ Sensibiliser à la dimension légale et déontologique de l'utilisation des outils numériques (équipe de circonscription et équipes d'écoles).</li> </ul> <p><b>Ingénierie pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaboration de modules ou de parcours de formation au numérique.</li> <li>○ Collaboration avec les autres conseillers de circonscription à la mise en place de modules ou de parcours de formation mettant en œuvre le numérique</li> <li>○ Veille technologique, institutionnelle et pédagogique.</li> </ul> <p><b>Impulsion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Proposition ou accompagnement de projets numériques locaux (au niveau de l'école, de la commune, en lien avec le collège...)</li> <li>○ Promotion et accompagnement de projets numériques nationaux, académiques, départementaux en lien avec les conseillers départementaux.</li> </ul> <p><b>Accompagnement des directeurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagnement des directeurs d'école dans l'usage des applications directeur (Onde, Affelnet, LSU... )</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aide à la mise en place du volet numérique dans le projet d'école en lien avec l'équipe d'école et en collaboration avec l'équipe de circonscription</li> </ul> <p><b><i>Suivi des équipements</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagnement et conseil auprès des communes pour l'équipement numérique des écoles (en lien si nécessaire avec les conseillers départementaux): matériels collectifs ou individuels, réseaux, filtrage...</li> <li>○ Recensement des équipements numériques des écoles</li> <li>○ Accompagnement de plans d'équipements, d'appel à projets, en lien si nécessaire avec les conseillers départementaux</li> <li>○ Conseil à la mise en œuvre de services auprès des écoles (<b>ENT</b>, sites, applications...) en lien si nécessaire avec les conseillers départementaux</li> </ul> <p><b><i>Valorisation des pratiques</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivi des usages de ressources numériques et repérage des « bonnes pratiques » (utilisation appropriée des ressources, pratiques de classes repérées...).</li> <li>○ Diffusion, après validation des conseillers pédagogiques départementaux en charge de la communication, des démarches d'apprentissages les plus pertinentes faisant appel aux outils numériques.</li> </ul> <p><b><i>Mission départementale</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participation aux groupes départementaux en articulation avec les conseillers numériques départementaux coordonnateurs du groupe numérique dans le but d'inscrire le numérique dans sa transversalité disciplinaire</li> <li>○ Participation aux séminaires et groupes de travail académiques</li> <li>○ Participation aux formations ou réunions proposées par la mission numérique départementale</li> </ul> <p><b><i>Expertise et conseil</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Représentation de <b>l'IEN</b> dans les réunions ou événements liés au développement du numérique</li> <li>○ Participation aux instances et formations où le numérique peut être un enjeu dans le cadre de l'inter-degré.</li> </ul>
<p><b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b></p>	<p>Le CPC numérique a vocation à accompagner en priorité le pilotage de la politique éducative au et par le numérique au sein de la circonscription dans laquelle (lesquelles) il est nommé.</p> <p>Le conseiller pédagogique numérique s'attache particulièrement aux aspects pédagogiques de la pratique du numérique et veille à apporter son expertise auprès des conseillers de circonscription, des équipes enseignantes et des corps d'inspection.</p>
<p><b>CANDIDATURE</b></p>	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation <b>uniquement</b> via l'application COLIBRIS avant le 27 janvier 2023.</p>

**Directeur d'école en REP +**

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste de direction d'écoles maternelle et élémentaire inscrites dans le dispositif REP +
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein du dispositif REP + exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP+, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat d'objectifs du réseau. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</p> <p>Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves</p> <p>Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage partenarial et du conseil école-collège et contribue activement à ses travaux. Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le secrétaire de comité exécutif et l'inspecteur de circonscription.</p> <p>Il participe à la conception, à l'organisation et à la réalisation des 9 journées de décharge en lien avec l'IEN et le Principal du collège REP+</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales.</li> <li>○ Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP+.</li> <li>○ Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.</li> <li>○ Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le contrat d'objectifs.</li> <li>○ Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école.</li> <li>○ Connaître les dispositifs d'accompagnement.</li> <li>○ Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP+.</li> <li>○ Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.</li> <li>○ Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.</li> <li>○ Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+.</li> <li>○ Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.</li> <li>○ Accompagner les familles à la parentalité: impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles.</li> <li>○ Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.</li> <li>○ Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</li> <li>○ Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.</li> <li>○ Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.</li> </ul>
<p><b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP +.</li> <li>○ Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.</li> <li>○ Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires.</li> <li>○ Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.</li> <li>○ Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.</li> </ul>
<p><b>CANDIDATURE</b></p>	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS <i>uniquement</i> avant le 27 janvier 2023.</p>

**Directeur d'école disposant d'un dispositif  
« un violon dans mon école »**  
 Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste de direction d'écoles maternelle et élémentaire disposant d'un dispositif « un violon dans mon école »
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Le dispositif « un violon dans mon école » s'intègre dans le projet académique et doit être décliné dans le projet d'école.</p> <p>Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat d'objectifs du réseau. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</p> <p>Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves</p> <p>Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le secrétaire de comité exécutif et l'inspecteur de circonscription.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales.</li> <li>○ Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives</li> <li>○ Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.</li> <li>○ Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le contrat d'objectifs.</li> <li>○ Avoir conscience de l'impact du dispositif sur la vie de l'école et sur les relations avec l'ensemble des acteurs de l'école (enseignants, ATSEM, RASED...)</li> <li>○ Connaître les dispositifs d'accompagnement.</li> <li>○ Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques.</li> <li>○ Piloter les conseils de cycle, de maîtres avec une réflexion pédagogique pour porter le dispositif avec l'ensemble des collègues, ainsi qu'avec les établissements qui se rattachent à l'école.</li> <li>○ Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école.</li> <li>○ Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes.</li> <li>○ Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.</li> <li>○ Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles.</li> <li>○ Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</li> <li>○ Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.</li> <li>○ Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.</li> <li>○ Suivre des formations en lien avec le dispositif</li> </ul>
<p><b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif.</li> <li>○ Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.</li> <li>○ Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires.</li> <li>○ Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.</li> <li>○ Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.</li> <li>○ Avoir une appétence pour la musique</li> </ul>
<p><b>CANDIDATURE</b></p>	<p>La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS <b>uniquement</b> avant le 27 janvier 2023.</p>

## POSTE ENSEIGNANT EFIV

(ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS)  
EN UPS (UNITÉ PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE)

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Exerce sur des postes basés dans les écoles de référence liées à l'implantation géographique des gens du voyage. Peut être amené à se déplacer sur l'ensemble du Val D'Oise en fonction des déplacements des EFIV et des besoins du département.
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	Les Unités pédagogiques spécifiques (UPS) sont des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, animées par des personnels spécialement formés à l'accueil des enfants itinérants et de voyageurs. L'enseignant travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription concernée et de l'IEN en charge du CASNAV <i>Cadre réglementaire de référence:</i> Circulaire n°2012-142 du 26-10-2012
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps plein et à titre définitif sur plusieurs secteurs d'intervention
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer l'enseignement auprès des Enfants du Voyage (itinérants ou semi-sédentaires) au niveau élémentaire : soutien en langue française et éventuellement en mathématiques;</li> <li>○ Travailler, en lien avec les collèges, à la poursuite de la scolarité des EFIV dans le second degré: accompagner les familles, assurer les heures d'APC au sein des collèges auprès des élèves de 6ème;</li> <li>○ Accompagner les familles, dès l'école maternelle, pour une scolarisation dès 3 ans; Participer à des temps de concertation avec les équipes;</li> <li>○ Se constituer en personne ressource dans l'école (évaluation diagnostique, conseiller les équipes pour l'inclusion scolaire, proposer et élaborer des outils);</li> <li>○ Assurer le suivi de la scolarité avec les enseignants, les directeurs et les familles (mise en place et valorisation du livret de suivi);</li> <li>○ Être la personne référente des EFIV en lien avec l'aire d'accueil et les terrains familiaux;</li> <li>○ Répondre aux enquêtes CASNAV;</li> <li>○ Participer aux réunions et aux formations du groupe départemental.</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaître le public EFIV;</li> <li>○ Être capable de travailler en équipe;</li> <li>○ Être en mesure d'instaurer une relation de qualité adaptée avec les familles : accueil, incitation à la scolarisation, travail sur l'assiduité;</li> <li>○ Connaître des méthodes et outils pédagogiques adaptés à ce public : expérience auprès des élèves en difficulté, expérience dans le domaine de l'apprentissage des fondamentaux de la langue française (lecture, écriture, langage oral);</li> <li>○ Être capable d'adapter son enseignement à des élèves parfois éloignés des codes de l'école et de la culture scolaire;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Gérer un public hétérogène;</li><li>○ Être disponible et mobile;</li><li>○ Maîtriser l'outil informatique.</li></ul>
<b>CANDIDATURE</b>	La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation <b>uniquement</b> via l'application COLIBRIS avant le 27 janvier 2023

## ENSEIGNANT SPECIALISE MIS A DISPOSITION DE LA MDPH

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein de la MDPH du Val D'Oise
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>Membre de l'équipe pluridisciplinaire du service évaluation, l'enseignant participe à élaborer le Plan Personnalisé de Compensation de l'enfant ou de l'adolescent en situation de handicap, en tenant compte du projet de vie de la famille, des besoins de l'enfant ou de l'adolescent et du cadre légal.</p> <p>Le temps de travail est de 37h hebdomadaires et les congés s'élèvent à 70 jours.</p> <p>Possibilité de télétravailler 2 jours par semaine</p> <p>En complément de la rémunération versée par l'Education Nationale, l'enseignant mis à disposition à la MDPH bénéficie d'une prime annuelle de fin d'année d'un montant brut de 3338,26 €.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'enseignant participe aux équipes pluridisciplinaires du pôle enfant, selon différentes modalités au regard des problématiques des situations des élèves</li> <li>- L'enseignant assure l'expertise pédagogique au sein des équipes pluridisciplinaires pour l'orientation des élèves en situation de handicap</li> <li>-L'enseignant évalue en équipe, les modalités de l'accompagnement des élèves en situation de handicap par une aide humaine en complément des aménagements et adaptations mis en œuvre.</li> <li>_L'enseignant spécialisé participe à l'évaluation des prestations en cas de retentissement sur la scolarisation</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Connaissance de la loi du 11 février 2005, des décrets d'application, connaître les dispositifs réglementaires portant sur les droits et prestations pour personnes handicapées</li> <li>- Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive.</li> <li>- Connaissance des parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires</li> <li>-Connaissance des différents types de déficiences rencontrées chez l'enfant et l'adolescent</li> <li>-Capacité à travailler en équipe</li> <li>- Qualités relationnelles, d'écoute, de communication, d'adaptabilité et d'organisation.</li> <li>-Connaissance des outils de bureautique</li> </ul>
<b>CANDIDATURES</b>	<p>Le dossier de demande (lettre de motivation et CV) doit être transmis à l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmis via la procédure Colibris <b>avant le 14 mars 12H</b> :</p> <p><a href="http://acver.fr/postes-specifiques-95">http://acver.fr/postes-specifiques-95</a></p> <p>Les candidatures retenues pourront faire l'objet d'un entretien.</p>

## ENSEIGNANT - POLE LINGUISTIQUE RENFORCE (Référent)

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein d'une école.
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	Afin de favoriser le développement du pôle linguistique renforcé, un poste à profil est implanté au sein de plusieurs écoles élémentaires.
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	L'enseignant nommé sera affecté sur une classe de l'école à temps complet.
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste à profil d'enseignant ayant des compétences linguistiques reconnues
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aider à la mise en œuvre de l'enseignement de la langue vivante dans l'ensemble des classes de l'école dans laquelle l'enseignant est affecté (<b>référent</b>). Des échanges de service sont possibles.</li> <li>○ S'inscrire comme personne ressource au sein de l'équipe d'école, en lien avec la conseillère départementale LV du secteur.</li> <li>○ Coordonner le parcours linguistique entre l'école et le collège.</li> <li>○ Impulser des projets d'ouverture internationale.</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Compétences linguistiques en anglais (niveau B2 minimum)</li> <li>○ Capacité à travailler en équipe et en inter degré.</li> <li>○ Connaissance des textes officiels.</li> <li>○ Connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement des langues et en langues.</li> </ul>
<b>CANDIDATURES</b>	La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRI <b>uniquement</b> avant 27 janvier 2023.
<b>AFFECTATION</b>	<p>La commission départementale proposera à Monsieur le directeur académique, un avis sur la candidature en fonction de l'adéquation profil/poste.</p> <p>Les candidats ayant obtenu un avis favorable peuvent participer au mouvement informatisé via SIAM afin d'obtenir un poste à titre définitif.</p> <p>L'avis de la commission départementale est valable 3 ans au sein du département du Val d'Oise.</p>

## COORDONNATEUR DE COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS.

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	<p>Poste sous l'autorité fonctionnelle directe de l'IEH ASH2, au sein de l'équipe de circonscription. Il partagera cette mission avec les deux coordonnateurs de la CDOEA actuellement en poste.</p>
<b>CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION</b>	<p>Circulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- n° 2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux sections d'enseignement général adapté</li> <li>- n° 2017-076 du 24 avril 2017 relative aux établissements régionaux d'enseignement adapté</li> <li>- arrêté du 7 décembre 2005 modifié par l'arrêté du 14 juin 2006 relatif à la Composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré</li> </ul> <p>La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA) a été transmise par l'école, l'établissement scolaire ou formulée par leurs parents ou leur représentant légal.</li> <li>- émet un avis sur ces propositions et ces demandes d'orientation en SEGPA ou EREA</li> </ul> <p>Elle est compétente pour traiter toutes les situations d'élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables à l'exception des élèves ayant fait l'objet d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p><b><u>A – Missions liées au fonctionnement de chargé(e) de mission pour les enseignements adaptés</u></b></p> <p><b>Gestion et organisation de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ préparation des arrêtés de constitution de la CDOEASD et de la circulaire de rentrée</li> <li>➤ réception et constitution des dossiers</li> <li>➤ programmation et planification des groupes de travail, des sous-commissions et des réunions de la commission plénière</li> <li>➤ présentation des dossiers et des bilans au cours des réunions de la commission plénière</li> <li>➤ mise en œuvre des décisions prises et information des familles et des établissements scolaires</li> <li>➤ travail en lien étroit avec les établissements scolaires, les familles, la CDAPH.</li> <li>➤ préparation des affectations, lien avec les services de la DESCO</li> <li>➤ collaboration régulière avec les directeurs de SEGPA et proviseurs d'EREA</li> <li>➤ collaboration avec les CDO des départements académiques et autres.</li> </ul> <p><b>Suivi des effectifs des établissements relevant des enseignements adaptés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ mise à jour des effectifs et flux des élèves dans les établissements adaptés</li> <li>➤ études et statistiques diverses</li> <li>➤ ré-affectation des élèves exclus en lien avec la DESCO</li> <li>➤ suivi des élèves sortants en fin de 3<sup>ème</sup> ou CAP</li> </ul> <p><b><u>B – Missions liées au suivi des parcours scolaires</u></b></p> <p><b>Suivi des élèves en recherche de solution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ élèves en attente d'une admission dans un dispositif ou un établissement spécialisé</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ élèves exclus d'un établissement médico-social</li> <li>➤ relation avec les familles, les établissements, la MDPH, les services sociaux...</li> <li>➤ travail en lien avec la DESCO</li> </ul> <p><b>Contribution au développement de la politique de l'ASH</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ mise à jour des documents ASH (Cartographie, bilans, statistiques, diaporamas...)</li> <li>➤ conception d'outils de suivi, communication sur les procédures</li> <li>➤ Participation aux différentes réunions de présentation des enseignements adaptés dans le premier degré</li> <li>➤ Accompagnement des stratégies de mise en œuvre de l'Ecole Inclusive</li> </ul> <p><b>C – Représentation de l'ASH :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CDA/CDOEA préparatoires en fonction des besoins</li> <li>➤ réunions institutionnelles diverses en fonction des besoins</li> </ul>
<p><b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b></p>	<p>Le coordonnateur doit faire preuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ d'une bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap</li> <li>➤ de capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés</li> <li>➤ de compétences informatiques (logiciels de bureautique courants : WORD, EXCEL, POWERPOINT...)</li> <li>➤ d'ordre et de rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers et des informations</li> <li>➤ de qualités relationnelles.</li> <li>➤ d'une bonne capacité à travailler en équipe</li> <li>➤ de bonnes capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles</li> <li>➤ de bonnes capacités à organiser, analyser, anticiper</li> <li>➤ d'adaptabilité face à des situations variées et complexes</li> <li>➤ de respecter la confidentialité des informations, de la conservation des dossiers</li> </ul> <p>L'ensemble de ces compétences s'exerce dans le respect des règles inhérentes à tout fonctionnaire assurant des responsabilités (positionnement institutionnel, devoir de réserve.</p>
<p><b>CANDIDATURES</b></p>	<p>La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h</b> .</p>

**COORDONNATEUR APADHE**  
**Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital ou à l'École.**  
 Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH2, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH2.
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	L'enjeu de la prise en charge scolaire est d'assurer la continuité des apprentissages scolaires en étroite relation avec l'établissement scolaire de référence.
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert de préférence aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignant coordonnateur est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la coordination du service d'aide pédagogique à domicile avec les personnels des établissements scolaires fréquentés par les élèves malades ou accidentés,</li> <li>- de la mise en œuvre au sein des établissements, des projets individualisés d'accompagnement, de l'information et de la préparation des enseignants concernés,</li> <li>- de la gestion des dossiers, de leur accomplissement et de leur clôture avec les moyens dédiés.</li> </ul> <p>Le détail de ses missions concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration et mise en place du projet pédagogique de scolarisation à domicile en lien avec les partenaires,</li> <li>- Ouverture et suivi des dossiers d'aide pédagogique avec les familles et les enseignants,</li> <li>- Contact avec les familles, les enseignants, les chefs d'établissement, les CPE, les assistantes sociales, les Infirmières, médecins et psychologues,</li> <li>- Recherche de professeurs intervenant,</li> <li>- Participation aux équipes éducatives, suivi des résultats de l'élève en lien avec l'établissement</li> </ul> <p>Et pour le service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction de bilans (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service),</li> <li>- participation à l'élaboration et au suivi du budget prévisionnel et du compte de résultat pour présentation en comité de pilotage.</li> <li>- Participation à l'élaboration des demandes de subventions pour le financement du service,</li> <li>- Envoi des ordres de mission aux professeurs et suivi des heures effectuées,</li> <li>- Recueil de données statistiques pour les bilans d'activité, et les comités de pilotage,</li> <li>- Promotion du service, participation aux commissions régionales, participation à l'organisation de manifestations et mise en œuvre de temps de formation pour les enseignants</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<p>En complément du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, les compétences spécifiques pour exercer en hôpital pédiatrique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe,</li> <li>- Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise des techniques et outils numériques</li> </ul>
<b>CANDIDATURES</b>	<p>La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h</b>.</p>

# Fiche de poste Coordonnateur D.A.P

## (Dispositif d'Accompagnement Pédagogique aux PIAL)

Le coordonnateur D.A.P intervient en lien avec les orientations définies par l'IA-DASEN au regard de la politique PIAL du département.

Il est un membre de la circonscription de Cergy ASH 1. A ce titre, il est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH 1.

De par sa connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves, du fonctionnement des PIAL et de l'environnement institutionnel, il est chargé :

- D'harmoniser la mise en œuvre des PIAL sur le département du Val d'Oise.
- D'accompagner, d'informer et de former les professionnels des PIAL.

Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.

<b>MISSIONS</b>	<p>Le coordonnateur du D.A.P a 3 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement pédagogique des PIAL.</li> <li>• La formation départementale des AESH, la formation localisée des différents professionnels des PIAL.</li> <li>• La coordination départementale des PIALS en lien avec l'IEN ASH.</li> </ul>
<b>ACTIVITES</b>	<p><b>L'accompagnement pédagogique des PIAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Accompagnement des équipes au nouveau fonctionnement des PIAL</li> <li>– Identification, analyse et organisation des formations localisées</li> <li>– Mise à disposition des outils institutionnels nécessaires à l'identification des BEP</li> <li>– Accompagnement à la modélisation et à l'appropriation d'outils localisés</li> <li>– Evaluation de la pertinence de ces outils</li> <li>– Gestion des situations complexes</li> <li>– Animation des réunions PIAL à destination des directeurs, des enseignants, des AESH</li> <li>– Identification des besoins en accompagnement des équipes</li> <li>– Proposition d'intervention et animations à destination des équipes pédagogiques</li> <li>– Accompagnement à la prise de poste et à l'installation des AESH REFERENT</li> <li>– Coordination avec les partenaires extérieurs (médico-social)</li> </ul> <p><b>La formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ingénierie de formation : élaboration du plan de formation, recherche d'intervenant, recherche de lieux, envoi des convocations, gestion du tableau de présence aux modules, élaboration et envoi des attestations de formation, gestion de la boîte mail dédiée.</li> <li>– Relation avec le Rectorat : participation au comité technique de formation, évaluation de la volumétrie prévisionnelle des stagiaires.</li> <li>– Animation des modules obligatoires et élaboration des supports.</li> <li>– Mise en place et analyse de l'évaluation qualité de la formation.</li> <li>– Formation des AESH Référents.</li> <li>– Formation localisée des PIAL : recueil et mise en œuvre des besoins formations, analyse de pratiques.</li> <li>– Mise en place de la formation en distanciel, relation avec M@gistère.</li> <li>– Mise en place de formations conjointes enseignants/AESH.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de formations GAIA sur le PIAL (philosophie et fonctionnement).</li> <li>- Mise en place de formations à destination des enseignants sur l'Ecole Inclusive (formation initiale et continue).</li> </ul> <p><b>Coordination départementale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en conformité des orientations départementales sur les territoires</li> <li>- Harmonisation des organisations sur les territoires : développement d'outils départementaux.</li> <li>- Représentation auprès des institutions (départementales, régionales, académiques, nationales)</li> <li>- Coordination avec les équipes mobiles dans le cadre des PIAL renforcés</li> <li>- Coordination avec les interlocuteurs départementaux des établissements privés</li> </ul>
<b>Conditions requises</b>	
<p>CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive.</li> <li>• Connaissance de l'environnement règlementaire et institutionnel relatif au PIAL.</li> <li>• Organisation des formations en présentiel et distanciel (ingénierie, conception et animation).</li> <li>• Animation des réunions.</li> <li>• Capacité à communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Education nationale, MDPH, associations, autres partenaires...);</li> <li>• Maîtrise des outils informatiques (traitements de textes et tableurs, présentation de diaporamas ou de films ...);</li> <li>• Aptitude à travailler en équipe et capacités relationnelles.</li> <li>• Grande disponibilité et mobilité.</li> </ul>
<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Le dossier de demande (lettre de motivation et CV) doit être transmis à l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmis via la procédure Colibris <b>avant le 14 mars 12H</b> :</p> <p><a href="http://acver.fr/postes-specifiques-95">http://acver.fr/postes-specifiques-95</a></p> <p>Les candidatures retenues pourront faire l'objet d'un entretien.</p>

## CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION ASH

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein du Pôle ASH
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles. Poste départemental.
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH et du CAFIPEMF.
<b>MISSIONS</b>	<p>Participer activement à l'encadrement des formations initiales des différents CAPPEI et assurer la mise en œuvre du suivi des stagiaires dans le département conformément au cahier des charges.</p> <p>Participer à la gestion et au suivi des stages AESH inscrits au PAF.</p> <p>Intervenir en qualité de formateur dans les différentes actions de formations.</p> <p>Collaborer à la mise en œuvre et au suivi des épreuves du Certificat de Formation Générale.</p> <p>Participer au recrutement et à la formation des auxiliaires de vie scolaire (AESH).</p> <p>Collaborer avec l'ensemble des équipes de circonscription et les équipes des EPLE dans le cadre de l'adaptation scolaire, des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p>Développer le conseil pédagogique, encourager et soutenir l'innovation et l'expérimentation pédagogiques,</p> <p>Intervenir à tous les niveaux de la scolarisation et dans tous les contextes, établissements scolaires et établissements spécialisés.</p> <p>Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des ULIS, unités d'enseignement et SEGPA.</p> <p>Assurer au niveau départemental l'accompagnement des enseignants – en particulier les débutants - qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans les secteurs médico-social et sanitaire. Soutenir les enseignants qui présentent des examens professionnels (CAFIPEMF, CAPPEI et CAPPEI-VAEP),</p> <p>Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre les formations dans le cadre du plan départemental et académique de formation, suivre les formations certificatives (CAPPEI et CAPPEI VAEP).</p> <p>Assurer le suivi et la coordination de dossiers départementaux.</p> <p>Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.</p> <p>Participer à la coordination de réseaux départementaux tels que : pôles ressources ASH, enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS, directeurs de SEGPA.</p>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<p>Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant, (loi du 11 février 2005 et ses répercussions).</p> <p>Disposer de bonnes connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap.</p> <p>Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.</p> <p>Capacité à articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles.</p> <p>Maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte...).</p> <p>Être capable de travailler en équipe.</p> <p>Savoir développer une ingénierie de formation.</p> <p>Savoir développer des méthodologies de projet.</p>

	<p>Savoir développer des méthodologies d'accompagnement d'enseignants et d'équipes pédagogiques.</p> <p>Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que des orientations ministérielles.</p> <p>Être capable d'analyser des situations complexes.</p> <p>Être capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe.</p> <p>Connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles.</p> <p>Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de communication et d'adaptabilité.</p> <p>Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</p> <p>Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'Education nationale)</p> <p>Avoir de préférence une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs ASH.</p>
<p><b>CANDIDATURES</b></p>	<p>La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h</b>.</p>

## Conseillers Pédagogiques du CASNAV - UPS 1<sup>er</sup> degré

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté à la DSDEN
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>Le Conseiller Pédagogique Langues culturelles - CASNAV est un enseignant du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF à qui est confiée une mission à temps plein. Il est appelé à intervenir sur l'ensemble du département et à collaborer avec les autres CPC CASNAV dans le cadre de leurs missions départementales.</p> <p>Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable départemental désigné par le DASEN, l'assiste et lui rend compte de son action.</p> <p>Il a un rôle d'expertise permettant aux responsables et aux corps d'encadrement de conduire la politique de scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.</p> <p>Les missions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 12 octobre 2012 relative à l'organisation des CASNAV.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Titulaire d'un CAFIPEMF
<b>MISSIONS</b>	<p><b>Formation et Ingénierie pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer des formations communes <i>école inclusive</i>.</li> <li>○ Apporter aide et conseil aux équipes éducatives pour l'accueil et l'inclusion des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs en favorisant la constitution d'un maillage de personnes ressources dans les établissements lorsqu'ils sont éloignés des dispositifs pour favoriser leur prise en charge.</li> <li>○ Conduire des actions de formation et d'information au sein du plan académique de formation en lien avec les plans de formation départementaux.</li> <li>○ Etre force de proposition pour impulser les actions nécessaires en répondant aux besoins locaux.</li> <li>○ Construire la confiance afin de favoriser la poursuite de la scolarité des EFIV dans le second degré et lutter contre le décrochage scolaire.</li> <li>○ Identifier les bonnes pratiques et favoriser leurs mutualisations.</li> <li>○ Elaboration de modules ou de parcours de formation.</li> <li>○ Collaboration avec les autres conseillers CASNAV.</li> </ul> <p>❖ <b>Missions d'organisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coordonner l'équipe d'enseignants postes UPS et réviser l'implantation des dispositifs sur le département afin d'organiser les prises en charge en fonction des besoins du terrain.</li> <li>○ Rédiger le bilan départemental.</li> <li>○ Collecter les données qualitatives et quantitatives dans le cadre de la préparation de la carte scolaire.</li> <li>○ Organiser des réunions de concertation pour les postes UPS du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>○ Coordonner et soumettre les demandes des établissements pour des heures HSE CASNAV</li> </ul>

	<p>❖ <b>Missions de partenariat et de médiation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer la liaison avec les partenaires institutionnels et associatifs.</li> <li>○ S’associer aux diverses actions liées à la problématique de l’immigration et de l’intégration.</li> <li>○ Par des rencontres régulières, faire le lien avec les pilotes du dossier afin de réviser les actions départementales et rédiger des rapports d’activité annuels.</li> <li>○ Travailler en collaboration avec les ASM (Antennes Scolaires Mobiles) pour favoriser la scolarisation en établissement.</li> <li>○ Dans le cadre de la politique de résorption des bidonvilles, travailler en partenariat avec les médiateurs scolaires du département pour le suivi de la scolarisation des enfants issus des squats et des bidonvilles.</li> <li>○ Visiter les terrains, rencontrer les familles pour prévenir la déscolarisation ou la non scolarisation des enfants.</li> <li>○ Assurer un rôle de médiateur entre l’institution/l’école et les familles en cas de conflit.</li> </ul> <p><b>Expertise et conseil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Représenter le responsable départemental du CASNAV dans des réunions ou évènements en lien avec la mission.</li> <li>○ Participer aux instances et formations liées au CASNAV.</li> </ul>
<p><b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b></p>	<p>Le CPC Langues culturelles doit avoir une bonne connaissance du public EFIV implanté sur le département ainsi que des dispositifs, de leur localisation et particularités.</p> <p>Il doit connaître les lieux et problématiques d’installation des ROMS et collaborer avec les partenaires ministériels.</p> <p>Il doit maîtriser les méthodes et outils pédagogiques adaptés au public EFIV et être capable de fournir des ressources aux enseignants leur permettant d’adapter leur enseignement à des élèves parfois éloignés des codes de l’école et de la culture scolaire pour gérer l’hétérogénéité.</p>
<p><b>CANDIDATURES</b></p>	<p>La demande doit être transmise à l’Inspecteur ou l’Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h</b>.</p>

## Conseillers Pédagogiques du CASNAV – UPS / UPE2A 2<sup>er</sup> degré

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté à la DSDEN
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>Le Conseiller Pédagogique CPC Langues culturelles est un enseignant du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF à qui est confiée une mission à temps plein.</p> <p>Il est appelé à intervenir sur l'ensemble du département et à collaborer avec les autres CPC ACASNAV dans le cadre de leurs missions départementales.</p> <p>Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable départemental désigné par le DASEN, l'assiste et lui rend compte de son action.</p> <p>Il a un rôle d'expertise permettant aux responsables et aux corps d'encadrement de conduire la politique de scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.</p> <p>Les missions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 12 octobre 2012 relative à l'organisation des CASNAV.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Titulaire d'un CAFIPEMF et de la CCFLS
<b>MISSIONS</b>	<p><b>Formation et Ingénierie pédagogique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer des formations communes <i>école inclusive</i></li> <li>○ Apporter aide et conseil aux équipes éducatives pour l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs en favorisant la constitution d'un maillage de personnes ressources dans les établissements lorsqu'ils sont éloignés des dispositifs pour favoriser leur prise en charge.</li> <li>○ Conduire des actions de formation et d'information au sein du plan académique de formation en lien avec les plans de formation départementaux.</li> <li>○ Etre force de proposition pour impulser les actions nécessaires en répondant aux besoins locaux.</li> <li>○ Favoriser la poursuite de la scolarité des EFIV dans le second degré et lutter contre le décrochage scolaire.</li> <li>○ Identifier les bonnes pratiques et favoriser leurs mutualisations.</li> </ul> <p><b>Missions d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser la mise en place de l'accueil et du positionnement scolaire des élèves du 2nd degré et suivre leur affectation en coordination avec les services de la scolarité.</li> <li>○ Renseigner les différentes enquêtes et recensements concernant les EFIV 2nd degré, rédiger le bilan départemental.</li> <li>○ Collecter les données qualitatives et quantitatives dans le cadre de la préparation de la carte scolaire.</li> <li>○ Aider la DESCO à la constitution des dossiers pour la demande d'autorisation d'instruction à domicile des familles itinérantes et de voyageurs. Faire le lien avec le CNED.</li> </ul>

	<p><b>Missions de partenariat et de médiation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer la liaison avec les partenaires institutionnels et associatifs.</li> <li>○ S'associer aux diverses actions liées à la problématique de la scolarisation et de l'intégration.</li> <li>○ Par des rencontres régulières, faire le lien avec les pilotes du dossier afin de réviser les lettres de missions selon les priorités départementales et rédiger des rapports d'activité annuels.</li> </ul> <p><b>Expertise et conseil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Représenter le responsable départemental du CASNAV dans des réunions ou événements en lien avec la mission.</li> <li>○ Participer aux instances et formations liées au CASNAV.</li> </ul>
<p><b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b></p>	<p>Le CPC ACAS doit avoir une bonne connaissance du public EFIV 2<sup>nd</sup> degré implanté sur le département ainsi que des dispositifs, de leur localisation et particularités.</p> <p>Il doit connaître et accompagner les « espaces accueil » lors de l'arrivée de jeunes pour faciliter leur positionnement et leur orientation vers l'établissement adapté.</p> <p>Il doit maîtriser les méthodes et outils pédagogiques adaptés au public ciblé et être capable de fournir des ressources aux enseignants leur permettant d'adapter leur enseignement à des élèves parfois éloignés des codes de l'école et de la culture scolaire pour gérer l'hétérogénéité.</p>
<p><b>CANDIDATURES</b></p>	<p>La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de circonscription pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le 14 mars 2023 12h.</p>

## COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE D'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH2
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	Les Unités d'enseignement dans les établissements spécialisés et services médico-sociaux ou de santé, dont les modalités de création et d'organisation sont précisées dans l'arrêté du 2 avril 2009 et fixées dans les articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation, mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés ou souffrant d'un trouble de la santé invalidant, prévus à l'article D. 351-5 du code de l'éducation.
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p>En fonction du nombre d'enseignants affectés et du nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement, le professeur des écoles, coordonnateur pédagogique de l'UE disposera de temps spécifique hors enseignement, intégré à ses obligations réglementaires de service pour assurer ses missions.</p> <p>Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service et sous l'autorité pédagogique de l'IEN-ASH, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.</p> <p>À ce titre, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;</li> <li>- superviser, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ;</li> <li>- coordonner les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service médico-social ou sanitaire, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements, ou au domicile des élèves ;</li> <li>- travailler en lien avec les enseignants référents de scolarisation (ERS) des élèves, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation.</li> </ul> <p><b>1. SUIVI DE LA SCOLARISATION :</b></p> <p>Le coordonnateur pédagogique contribue au déroulement des parcours de formation des élèves. Pour cela, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) ;</li> <li>- assurer la mise en œuvre du PPS de chaque élève ;</li> <li>- faire l'interface entre l'équipe pédagogique de l'unité d'enseignement et l'équipe pluridisciplinaire de l'ESMS ;</li> <li>- accueillir et rencontrer les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE ;</li> <li>- étudier les conditions d'accueil et de scolarisation ;</li> <li>- établir les modalités d'accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur (rédaction des conventions) ;</li> <li>- participer aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</li> </ul> <p><b>2. PROJET PEDAGOGIQUE :</b></p> <p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, élaboré et rédigé par l'équipe enseignante de l'unité d'enseignement, constitue un volet du projet de l'établissement. Il est construit à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation.</p> <p>Il décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève, en référence aux programmes et enseignements scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, d'atteindre les objectifs d'apprentissage fixés dans son PPS.</p> <p><b>3. ORGANISATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT :</b></p> <p>Le coordonnateur pédagogique veille à organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fréquence et les niveaux des enseignements dispensés en référence aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire ;</li> </ul>

	<p>- les dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les modalités de mise en œuvre du PPS au sein de l'unité d'enseignement, intégré au projet individuel d'accompagnement (PIA),</li> <li>* les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire d'accueil temporaire ou complémentaire à l'unité d'enseignement de l'ESMS,</li> <li>* les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention,</li> <li>* les modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention : cette coopération porte notamment sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, ainsi que sur les démarches pédagogiques utilisées pour les réaliser. Elle porte également sur les modalités de travail commun (fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques).</li> </ul> <p>4. <u>LIEN AVEC LA CIRCONSCRIPTION ASH</u> :</p> <p>Le coordonnateur pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participe aux réunions à l'initiative de la circonscription.</li> <li>- fait l'interface entre l'équipe pédagogique et l'inspection.</li> <li>- diffuse et remonte les informations demandées. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Évaluation de la situation de l'élève à partir d'observations et d'entretiens avec les acteurs et les parents (comportement, rapport au savoir, rapport aux autres élèves et aux adultes, perception des parents, ...)</li> <li>o Conseil et accompagnement des équipes (attitudes et postures professionnelles, propositions d'outils pédagogiques, ...)</li> <li>o Évaluation des besoins de formation des équipes.</li> <li>o Participation à la formation des équipes.</li> <li>o Aide à la mise en place de modalités de scolarisation personnalisée avec la participation éventuelle de partenaires extérieurs (PJJ, ASE, associations culturelles, etc.)</li> <li>o Aide à la mise en place d'aides extérieures.</li> <li>o Constitution d'un réseau de partenaires (PRE locaux, associations départementales, services du Conseil Départemental, ...)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b></p>	<p>CONNAISSANCES REQUISES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap, des parcours d'orientation et des formations qualifiantes et des modalités de passation des examens</li> <li>o Connaissance de la difficulté d'apprentissage et des démarches pédagogiques et éducatives afférentes</li> <li>o Connaissance des structures d'aide, des différents dispositifs institutionnels.</li> </ul> <p>COMPETENCES ATTENDUES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Capacité à gérer et animer une équipe</li> <li>o Capacité à travailler en équipe</li> <li>o Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles</li> <li>o Capacités à organiser, analyser, anticiper</li> <li>o Adaptabilité à des situations variées et complexes</li> <li>o Capacité à représenter l'éducation nationale</li> </ul>
<p><b>CANDIDATURES</b></p>	<p>La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h</b>.</p>

## ENSEIGNANTS SPECIALISES EN HOPITAL PEDIATRIQUE

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH2
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	L'enjeu de la prise en charge scolaire est d'assurer la continuité des apprentissages scolaires en étroite relation avec l'établissement scolaire de référence.
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignant spécialisé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intervient sur proposition des services de soins et propose une pédagogie adaptée aux besoins de chaque élève</li> <li>- formalise un projet personnalisé de scolarisation en relation avec l'établissement scolaire de référence pour les situations d'hospitalisation de longue durée.</li> <li>- contribue à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pédagogique à domicile (APADHE)</li> </ul> <p>Selon les projets définis, les besoins évalués et les compétences observées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prises en charge en petits groupes en classe.</li> <li>- Prises en charge individuelles en chambre.</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<p>En complément du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, les compétences spécifiques pour exercer en hôpital pédiatrique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aptitude à prendre en compte le contexte de la maladie (douleur, fatigue) et les capacités de l'élève</li> <li>- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les services de soin, les familles, les établissements scolaires.</li> <li>- Maîtrise du numérique nécessaire.</li> </ul>
<b>CANDIDATURES</b>	La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h.</b>

## ENSEIGNANTS SPECIALISES en SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile)

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Postes implantés dans les établissements et services de soin du département, rattachés à la circonscription de Cergy ASH2
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	Les postes d'enseignants spécialisés itinérants en SESSAD ont été créés afin de venir en aide aux élèves orientés dans les services de soins concernés. Ces enseignants ont vocation à intervenir sur l'ensemble du département auprès des élèves orientés.
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p>Cet enseignant travaillera au sein d'une équipe pluri professionnelle : directrice, médecins spécialisés, psychologues, neuropsychologue, psychomotriciennes, éducateurs spécialisés, assistante sociale, agent administratif, agent d'entretien...</p> <p>L'accompagnement est proposé directement auprès des jeunes (en concertation avec les équipes pédagogiques)</p> <p>Les modalités de ces interventions s'inscrivent dans le Parcours Individualisé du jeune. Elles demeurent souples, adaptées à ses besoins et à son PPS, mais aussi aux pratiques pédagogiques des enseignants de la classe. Cet accompagnement pourra intervenir au sein de l'établissement scolaire (dans un local mis à disposition et/ou au sein de la classe) mais aussi dans les locaux du SESSAD.</p> <p>Il pourra être individuel ou en groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec les établissements scolaires</li> <li>- Travail en équipe pluri professionnelle</li> <li>- Collaboration avec les familles et les enseignants référents concernés (ERSH)</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<p>Le SESSAD, Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, est un dispositif ambulatoire qui permet d'apporter "à domicile", l'accompagnement nécessaire aux jeunes de 4 à 18 ans en situation de handicap ainsi qu'à leur famille. Le Sessad M. Lemaire accompagne 52 jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives (classés dans la déficience intellectuelle) souvent associés à des troubles comportementaux qui altèrent les conduites émotionnelles et socio-affectives.</p> <p>Les compétences spécifiques attendues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne connaissance dans le domaine de l'orientation (parcours, dispositifs...).</li> <li>- Avoir une bonne connaissance du 2nd degré.</li> <li>- Être capable de contribuer à construire avec une équipe pluri professionnelle</li> <li>- Avoir une représentation de la situation globale par l'évaluation scolaire de l'enfant ou du jeune.</li> <li>- Être une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages.</li> </ul>
<b>CANDIDATURES</b>	La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h</b> .



## ENSEIGNANTS SPECIALISES en UEEA

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Ces dispositifs médico-sociaux sont implantés dans les écoles élémentaires identifiées – rattachement administratif à la circonscription de l'école d'implantation
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>L'unité d'enseignement autisme en élémentaire est un dispositif accueillant 10 élèves, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire.</p> <p>Ces unités sont adossées à un établissement médico-social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4è plan autisme (2018-2022)</li> <li>- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022</li> </ul>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p>Mettre en œuvre les temps d'enseignement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la coordination pédagogique avec l'unité d'enseignement.</li> <li>- Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS).</li> <li>- Partager, avec l'équipe du service médico-social à laquelle il appartient, un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>- Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<p>En particulier sur cette UE, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux,</li> <li>- développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.</li> </ul>
<b>CANDIDATURES</b>	La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h</b> .

## ENSEIGNANTS SPECIALISES en UEMA

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Ces dispositifs médico-sociaux sont implantés dans les écoles maternelles identifiées – rattachement administratif au sein de la circonscription de Cergy ASH2
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>L'unité d'enseignement autisme en maternelle est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire.</p> <p>Ces unités sont adossées à un établissement médico-social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4è plan autisme (2018-2022)</li> <li>- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022</li> </ul>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p>Mettre en œuvre les temps d'enseignement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la coordination pédagogique avec l'unité d'enseignement.</li> <li>- Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS).</li> <li>- Partager, avec l'équipe du service médico-social à laquelle il appartient, un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>- Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<p>En particulier sur cette UE, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux,</li> <li>- développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle en concertation avec l'équipe enseignante.</li> </ul>
<b>CANDIDATURES</b>	La demande doit être transmise à l'Inspecteur ou l'Inspectrice de <b>circonscription</b> pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmise avec le CV via la procédure Colibris pour le <b>14 mars 2023 12h</b> .

## Fiche de poste **Coordonnateur Matériel pédagogique adapté (MPA)** (Dispositif d'Accompagnement Pédagogique aux PIAL)

<p><b>Contexte</b></p> <p>La mission du coordonnateur M.P.A contribue au déploiement de la politique éducative de l'école inclusive définie par l'IA-DASEN. Le coordonnateur est chargé de mettre en œuvre les décisions de la CDAPH relatives au matériel pédagogique adapté.</p> <p>Le coordonnateur matériel adapté est membre de la circonscription de Cergy ASH 1. A ce titre, il est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH 1. Le poste est basé à la circonscription de Cergy ASH 1 avec des déplacements possibles dans tout le département.</p> <p>Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.</p>	
<b>MISSIONS</b>	<p>Le coordonnateur du M.P.A a 4 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion du budget alloué et du matériel</li> <li>• Le suivi des décisions de la MDPH relative au matériel pédagogique adapté</li> <li>• La mise à disposition du matériel pédagogique adapté auprès des élèves</li> <li>• La gestion de la Mat' thèque</li> </ul>
<b>ACTIVITES</b>	<p><b>La gestion du budget alloué et du matériel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Après validation budgétaire du Rectorat, le coordonnateur effectue les commandes pour le matériel pédagogique adapté en lien avec l'IEN ASH.</li> <li>– Il effectue le bilan des attributions et l'évaluation des besoins du département.</li> <li>– Il assure le suivi des tableaux de bord pour le Rectorat en lien avec l'IEN ASH.</li> <li>– Il assure un lien avec différents partenaires (fournisseurs, gestionnaires du Rectorat, coordonnateurs MPA, services de soins...).</li> </ul> <p><b>Le suivi des décisions de la MDPH:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le coordonnateur met à jour sa base de données à partir des notifications de la CDAPH</li> <li>– Il assure le lien avec les services de soins et/ou l'enseignant référent afin de préciser les besoins matériels ou les conditions d'utilisation.</li> <li>– Il assure le suivi du matériel adapté en lien avec les enseignants référents.</li> </ul> <p><b>La mise à disposition du matériel pédagogique adapté auprès des élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le coordonnateur informe, conseille et remet le matériel pédagogique adapté dans le cadre d'une convention de prêt.</li> <li>– Il procède au suivi du matériel auprès des familles.</li> </ul> <p><b>La gestion de la Mat' thèque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il accueille des enseignants du premier degré en charge d'élèves avec un PPS, à la Mat' thèque.</li> <li>– Il assure la logistique liée au prêt du matériel.</li> </ul>
<b>Conditions requises</b>	
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive.</li> <li>• Connaissance de l'environnement règlementaire et institutionnel.</li> <li>• Capacité à communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Education nationale, MDPH, associations, autres partenaires...) ;</li> <li>• Maîtrise des outils informatiques (traitements de textes et tableurs, ...) ;</li> <li>• Connaissance en matière de gestion financière</li> <li>• Aptitude à travailler en équipe et capacités relationnelles.</li> <li>• Des capacités d'organisation et de rigueur.</li> <li>• Grande disponibilité et mobilité.</li> </ul>
<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Le dossier de demande (lettre de motivation et CV) doit être transmis à l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmis via la procédure Colibris <b>avant le 14 mars 12H</b> :</p> <p><a href="http://acver.fr/postes-specifiques-95">http://acver.fr/postes-specifiques-95</a></p> <p>Les candidatures retenues pourront faire l'objet d'un entretien.</p>

## Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein de collège proche du secteur d'intervention de chaque enseignant référent.
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>Code de l'Education, articles L112 et sqq. D 351-12</p> <p>Arrêté du 17 août 2006 sur les référents et leur secteur d'intervention</p> <p>Circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 sur la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier et du second degrés, titulaires du CAPPEI ou d'un autre diplôme de l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignant référent est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission d'accueil et d'information.</li> <li>○ Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation.</li> <li>○ Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée</li> <li>○ Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.</li> <li>○ Dans le cas d'une première scolarisation, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles.</li> <li>○ Les enseignants référents sont sous l'autorité de l'IEN-ASH et travaillent en étroite collaboration avec les IEN de leur secteur d'intervention et les chefs d'établissements. Ils apportent appui et conseil aux familles.</li> </ul> <p>L'enseignant référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réunit et anime les équipes de suivi de scolarisation. Il en rédige les comptes rendus et en assure la diffusion auprès des acteurs concernés.</li> <li>○ Tient à jour la base de données relatives aux élèves en situation de handicap de son secteur</li> <li>○ Recueille des éléments d'observations en milieu scolaire qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.</li> <li>○ Est le correspondant du Service de l'Ecole Inclusive pour la mise en œuvre du PPS (notification d'affectation, attribution de matériel pédagogique adapté, quotité d'accompagnement humain).</li> <li>○ Est un des acteurs du fonctionnement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).</li> </ul> <p>Au niveau départemental, l'enseignant référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves en situation de handicap.</li> <li>○ Participe aux commissions de recrutements des AESH quelles soient localisées ou en DSDEN</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive.</li> <li>○ Qualités relationnelles, d'écoute, de communication, d'adaptabilité et d'organisation.</li> <li>○ Aptitude à la conduite de réunion.</li> <li>○ Connaissance des outils de bureautique</li> <li>○ Grande disponibilité, ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires</li> </ul>
<b>CANDIDATURE</b>	<p>Le dossier de demande (lettre de motivation et CV) doit être transmis à l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmis via la procédure Colibris <b>avant le 14 mars 12H</b> :</p> <p><a href="http://acver.fr/postes-specifiques-95">http://acver.fr/postes-specifiques-95</a></p> <p>Les candidatures retenues pourront faire l'objet d'un entretien.</p>

## ENSEIGNANTS SPECIALISES ITINERANTS

### exerçant au sein du Pôle d'Accompagnement Spécialisé (PAS)

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Poste implanté au sein de la circonscription de Cergy ASH1
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	Les enseignants spécialisés itinérants du Pôle d'accompagnement Spécialisé (PAS) ont vocation à intervenir sur l'ensemble du département, auprès des équipes d'école qui accueillent des élèves présentant des manifestations comportementales inadaptées qu'ils relèvent ou non d'une situation de handicap (difficultés à expression comportementales, troubles du spectre de l'autisme)
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire du CAPPEI ou d'un autre diplôme dans l'ASH.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Évaluation de la situation de l'élève à partir d'observations et d'entretiens avec les acteurs (fonctionnement cognitif, attitude, rapport au savoir, rapport aux autres élèves et aux adultes, ...)</li> <li>-Conseil et accompagnement des équipes (attitudes et postures professionnelles, propositions de pistes et d'outils pédagogiques, investigations complémentaires...)</li> <li>- Évaluation des besoins de formation des équipes.</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre de formation des équipes, des enseignants dans le cadre de formations départementales</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles, notamment s'agissant des difficultés à expression comportementales et des troubles du spectre de l'autisme</li> <li>-Être capable de travailler en équipe</li> <li>- Disposer de bonnes aptitudes à l'auto formation</li> <li>- Etre capable de concevoir des projets</li> <li>-Etre capable de concevoir des outils et supports pédagogiques</li> <li>- Etre capable de concevoir des contenus de formation</li> <li>-Posséder une aptitude assurée à la communication</li> <li>-Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité</li> <li>-Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences</li> <li>-Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, d'analyse et de bonnes capacités rédactionnelles</li> </ul>
<b>CANDIDATURES</b>	<p>Le dossier de demande (lettre de motivation et CV) doit être transmis à l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription pour avis à apposer sur la lettre de motivation puis transmis via la procédure Colibris <b>avant le 14 mars 12H</b> :</p> <p><a href="http://acver.fr/postes-specifiques-95">http://acver.fr/postes-specifiques-95</a></p> <p>Les candidatures retenues pourront faire l'objet d'un entretien.</p>

## Enseignant sur dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	Enseignant de la classe de moins de 3 ans de l'école maternelle.
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>L'enseignant de classe d'enfants de moins de 3 ans fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui conçoit le projet d'accueil et de scolarisation. Son action pédagogique vise à accueillir en tout premier lieu de jeunes élèves et leurs familles.</p> <p>À partir du projet élaboré pour la classe en conformité avec les orientations nationales, il organise et met en œuvre des modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants qui favorisent l'adaptation à l'école et la construction des apprentissages, en particulier langagiers, sociaux et moteurs.</p> <p>Il veille à identifier finement les besoins spécifiques de chacun de ses jeunes élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques, pour aménager le temps et les espaces afin de permettre une scolarisation réussie.</p> <p>Son action pédagogique est centrée avant tout sur l'acquisition du langage oral, en accordant toute sa place au jeu et à la manipulation des objets. L'éducation sensorielle, les activités physiques et la motricité fine, la rencontre avec le langage écrit et les expériences sensibles constituent le cœur des activités de la classe.</p> <p>L'action de l'enseignant de toute petite section doit être pensée en articulation étroite avec l'ATSEM et les enseignants de l'école.</p> <p>La mise en œuvre d'une classe de moins de 3 ans nécessite une réflexion et une action concertées au sein de l'équipe pédagogique dans le cadre des heures institutionnelles dédiées aux conseils des maîtres et de cycle.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	Poste à temps complet
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner les enfants et leurs familles avant la rentrée scolaire et tout long de l'année.</li> <li>○ Mettre en place une rentrée ajustée.</li> <li>○ Créer un cadre adapté aux besoins et au rythme de vie des enfants de moins 3 ans.</li> <li>○ Mettre en œuvre une pratique pédagogique souple à partir d'un aménagement de l'espace favorable aux expérimentations, en conformité avec les ressources publiées sur le site EDUSCOL.</li> <li>○ Accompagner les enfants dans la conquête de l'autonomie et de la propreté</li> <li>○ Favoriser les apprentissages langagiers dans des contextes adaptés aux élèves</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bonne connaissance de l'école maternelle, de ses pratiques et de ses attentes.</li> <li>○ Connaissance des besoins spécifiques des enfants de moins de trois ans.</li> <li>○ Capacités relationnelles, qualités d'accueil, d'écoute et d'adaptation.</li> <li>○ Aptitude à travailler en équipe, à initier et développer des partenariats.</li> <li>○ Volonté de s'engager dans une démarche innovante.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Capacité à rendre compte d'une pratique professionnelle particulière et à la partager.</li><li>○ Une expérience d'enseignement en maternelle est indispensable et/ou de classe de petite section souhaitée.</li></ul>
<b>CANDIDATURE</b>	La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation via l'application COLIBRIS <b>uniquement</b> avant le 27 janvier 2023.

## POSTE ENSEIGNANT UPE2A

**(UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS)**  
 Année scolaire 2023/2024

<b>POSTE</b>	<p>Exerce sur des postes basés dans les écoles de référence liées à l'implantation géographique des élèves allophones arrivants. Peut être amené à se déplacer sur plusieurs circonscriptions en fonction des besoins du département ;</p>
<b>CADRE GENERAL DE LA FONCTION</b>	<p>En référence à la circulaire nationale N° 2021-143 du 2-10-2012 et la circulaire académique du 19/09/2019 (2019-CASNAV-1 Accueil des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés dans l'académie). L'enseignant travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription concernée et de l'IEN en charge du CASNAV.</p>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	<p>Poste à temps plein et à titre définitif sur plusieurs secteurs d'intervention</p>
<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré, titulaire de la certification complémentaire en français langue seconde.</p>
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV.</li> <li>○ Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A.</li> <li>○ Assurer un enseignement du français langue étrangère et le français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France.</li> <li>○ Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école.</li> <li>○ Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves.</li> <li>○ Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne-ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives.</li> <li>○ Animer les rencontres avec les familles.</li> <li>○ Préparer les élèves à la passation du DELF prim.</li> <li>○ Participer en tant qu'examineur-correcteur au DELF.</li> <li>○ Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV.</li> <li>○ Répondre aux enquêtes CASNAV ;</li> <li>○ Participer aux réunions et aux formations du groupe départemental.</li> </ul> <p>Il est rappelé qu'une UPE2A école a vocation à être itinérante. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles. Il pourra être amené à intervenir également sur le collège de secteur.</p>
<b>CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaître le public et le parcours des EANA et les problématiques actuelles;</li> <li>○ Avoir des connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation</li> <li>○ Être capable de travailler en équipe, avec des partenaires variés ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Etre capable de s'adapter,</li><li>○ Être en mesure d'instaurer une relation de qualité adaptée avec les familles ;</li><li>○ Avoir une bonne connaissance des problèmes de l'évaluation ;</li><li>○ Avoir la volonté de s'impliquer, être disponible et mobile ;</li><li>○ Maîtriser l'outil informatique.</li></ul>
<b>CANDIDATURE</b>	La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation <b>uniquement</b> via l'application COLIBRIS avant le 27 janvier 2023.